Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260303-CCAS2026_001-DE
001

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT PHILIBERT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du CA :
En exercice : 10
Présents : 8

L'an deux mille vingt-cinq le 3 mars à 17h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. LE COTILLEC François, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : **20 février 2026**

PRÉSENTS :

Membres élus : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Christina CARBONNET-SUEUR - Nathalie CHOQUIER-GUILBAUD

Membres nommés : Anne CONAN - Didier LE CHAPELAIN - Evelyne LAMOUR – Marie LE PORT

ABSENTS : Georges ALBOUY ayant donné pouvoir à Philippe FLOHIC – Maryvonne LE BOULAIRE ayant donné pouvoir à Didier LE CHAPELAIN

Secrétaire de séance : Philippe FLOHIC

DÉLIBÉRATION N° 2026-001 REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

Rapporteur : François LE COTILLEC

En raison des défaillances techniques affectant le fonctionnement des services de la trésorerie d'Auray, les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 ne peuvent être votés. Pour cette raison, monsieur le président propose de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 pour le vote du budget primitif 2026.

Le compte financier unique de l'exercice 2025 devant intervenir avant le 30 juin de l'année N, il sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Les résultats présentés ci-après ont été **certifiés par le comptable public le 20 février 2026**.

Les résultats 2025 repris dans le vote du budget primitif 2026 du budget principal, sont ci-dessous décrits :

Le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement

Le résultat propre à l'exercice 2025, qui correspond à la différence entre les titres et les mandats émis au cours de l'année, est de 2 005.56 €.

En ajoutant à ce résultat le report du résultat excédentaire de l'exercice 2024 (2 728.69 €), le résultat cumulé de clôture s'élève à **4 734.25 €.**

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports

La section d'investissement est à zéro.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260303-CCAS2026_001-DE

L'affectation du résultat

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 4 734.25 € de la manière suivante :

- **0.00 € en réserves de la section d'investissement** (compte 1068)
- **4 734.25 € en report de la section de fonctionnement** (compte 002)

		Recettes	Dépenses	Soldes
Section de fonctionnement	Résultat 2025	12 856,96 €	10 851,40 €	2 005,56 €
	Résultat antérieur à reporter	2 728,69 €	-	2 728,69 €
	Résultat à affecter	-	-	4 734,25 €

		Soldes
Affectation du résultat	Affectation à l'investissement (1068)	-
	Report en investissement (001)	-
	Report en fonctionnement (002)	4 734,25 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration par un vote à l'unanimité :

CONSTATE les résultats de l'exercice 2025 du budget du CCAS, tels que ci-dessus présentés,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 telle qu'exposée ci-dessus, au budget primitif 2026 du CCAS.

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance

Le président
François LE COTILLEC

CCAS de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)